



RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
UNE COP D'AVANCE

"UNE COP D'AVANCE" UN LABEL, UN TROPHÉE

QUESTIONNAIRE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Animé par

ARPE
AGENCE RÉGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT



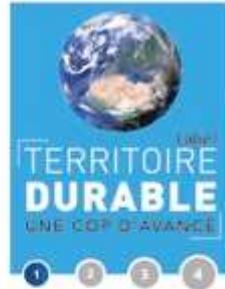
Préambule

La labellisation "UNE COP D'AVANCE" est initiée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour accompagner les territoires dans la déclinaison des accords de Paris¹.

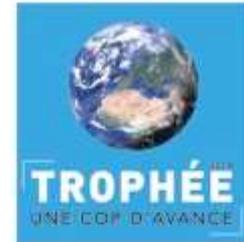
¹ La Région a validé le 15 décembre 2017 son Plan Climat et souhaite faire de la région un moteur en matière d'environnement.

Portée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en articulation avec les dispositifs portés par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et animée par l'Agence Régionale pour l'environnement, cette labellisation a pour objectif de valoriser les territoires engagés dans une démarche de développement durable via :

UN LABEL
"TERRITOIRE
DURABLE
- UNE COP
D'AVANCE"



UN
TROPHÉE
"UNE COP
D'AVANCE"



Qui peut participer ?

SUR LE TERRITOIRE
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR :



Comment participer ?

Pour candidater, vous êtes invité à :



Remplir le questionnaire ci-après.

Il permettra de recenser les actions et les démarches mises en place par la collectivité en matière de développement durable à travers 30 questions portant sur 8 thèmes différents.



Joindre les documents demandés



Renvoyer le dossier à cette adresse :

labelcopdavance@arpe-paca.org



N'oubliez pas de **TÉLÉCHARGER LE MODE D'EMPLOI** qui détaille les modalités de participation sur territoires-durables-paca.org



DATE LIMITE DE RECEPTION DE VOS CANDIDATURES

✓ 12 juillet 2018

POUR TOUTES VOS QUESTIONS CONTACTEZ :

ARPE -
Agence Régionale Pour l'Environnement
Service Ecodéveloppement et projets territoriaux

Maxence Coulon,
chargé de mission Territoires Durables
Tel : 04 42 90 90 60
labelcopdavance@arpe-paca.org

Au sommaire

| | |
|---|-----------|
| Présentation de votre collectivité et de votre territoire | 1 |
| Vos politiques et actions en matière de développement durable | 4 |
| AMBITION 1 : Mettre en œuvre une démarche territoriale de développement durable | 5 |
| AMBITION 2 : Aménager un territoire durable | 9 |
| AMBITION 3 : Soutenir la transition énergétique du territoire et s'adapter aux changements climatiques | 14 |
| AMBITION 4 : Accompagner le développement des nouvelles mobilités et des déplacements doux | 19 |
| AMBITION 5 : Favoriser l'économie responsable et circulaire | 24 |
| AMBITION 6 : Valoriser et préserver la biodiversité, l'eau et les ressources naturelles | 29 |
| AMBITION 7 : Promouvoir une alimentation durable | 33 |
| AMBITION 8 : Favoriser l'écocitoyenneté, la santé et vivre ensemble | 37 |



Présentation de votre collectivité et de votre territoire



Votre collectivité

| | |
|--|--|
| Nom de la collectivité | Meyrargues |
| Site internet | www.meyrargues.fr |
| Nom de l'intercommunalité et du CRET (Contrat Régional d'Equilibre Territorial) | Métropole Aix Marseille Provence, territoire Pays d'Aix |
| Nombre d'habitants | 3796 |
| Nombre d'agents | 50 |
| Maire ou Président | Fabrice Poussardin |
| REFERENT POLITIQUE (Nom, fonction et coordonnées) | Sandrine Halbedel, adjointe au développement durable et environnement, sandrine.halbedel@meyrargues.fr |
| REFERENT TECHNIQUE (Nom, fonction et coordonnées) | Erik Delwaulle, Directeur Général des Services, dgs@meyrargues.fr |
| COMPETENCES de l'intercommunalité (urbanisme, mobilité, développement économique, GEMAPI, environnement, déchets, action sociale, voirie...) | Développement et aménagement économique, social et culturel, aménagement de l'espace métropolitain, politique locale de l'habitat, politique de la ville, gestion des services d'intérêt collectif, protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie |

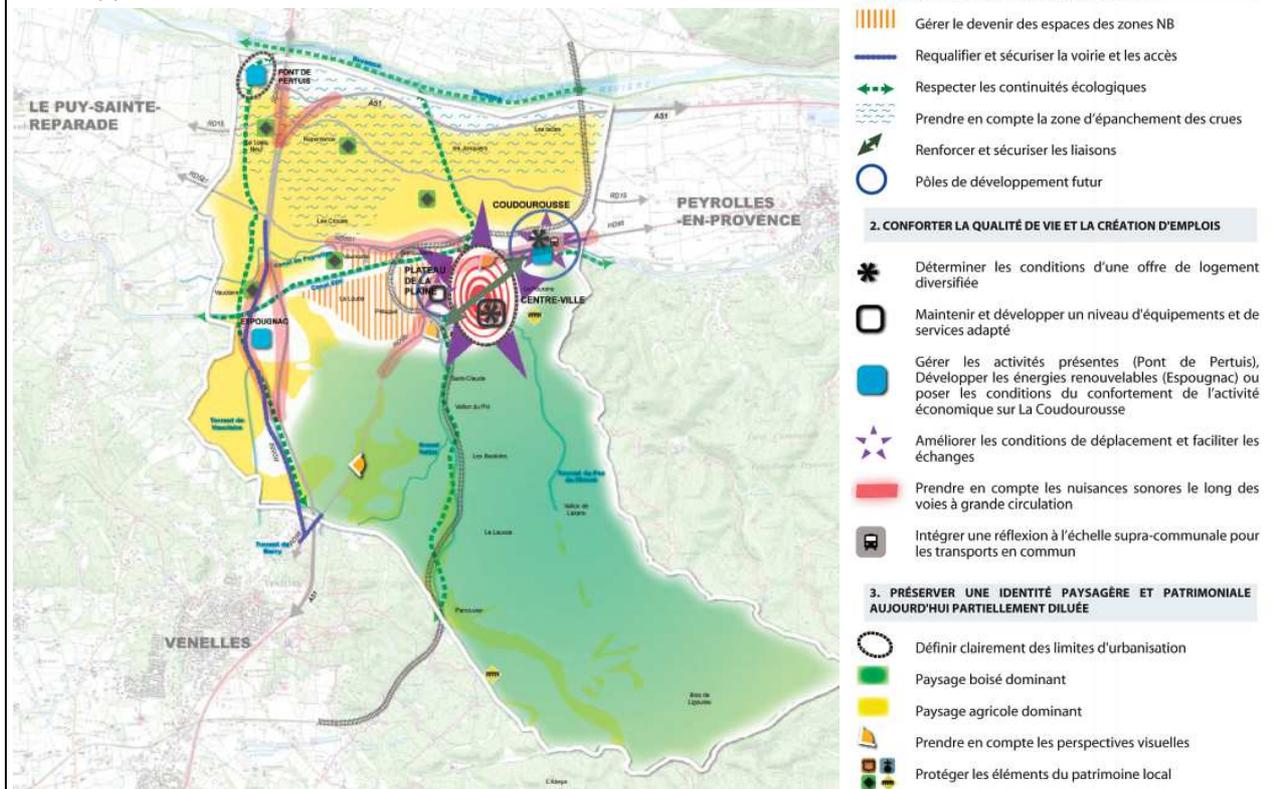


Votre territoire

Quelles sont les caractéristiques de votre territoire? Quels sont les faits marquants en matière de développement durable de votre territoire ?

Meyrargues est un village provençal médiéval situé dans le Val de Durance, au cœur du Grand Site Sainte-Victoire, au pied d'un château féodal qui surplombe le centre historique et traversée par un aqueduc romain classé. La commune est dotée d'un patrimoine architectural et historique riche. Bordée par la Durance au Nord, traversée par le canal de Durance et par le Grand Vallat, un de ses affluents, elle comporte de nombreuses zones inondables. Les deux tiers de son territoire sont classés en zone naturelle. Ces vastes espaces naturels, dont la plupart sont boisés et vecteurs de biodiversité, sont soumis à une forte pression en termes de risques naturels et anthropiques. Au Nord du village, une grande plaine agricole la compose d'Est en Ouest. Le territoire communal s'étend sur 4167 hectares et compte 3796 habitants en 2017 soit une densité de 91 habitants/Km2. A noter la présence de l'autoroute A51 sur une grande partie Nord-Ouest et la présence d'une voie de chemin de fer du Nord au Sud. La commune se place à mi-chemin entre les agglomérations d'Aix-Marseille et les départements du Var et du Vaucluse.

La municipalité accompagne l'installation d'activités économiques en lien avec celles qui existent au cœur de village et conduit une politique volontariste en matière de développement des énergies renouvelables sur son territoire. L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme s'est fait conjointement à celle de l'Agenda 21 qui a été reconnu par le ministère de l'écologie le 19 Décembre 2013. Ses 4 orientations sont la promotion d'un développement équilibré et maîtrisé, la préservation et valorisation de la commune dont la recherche de qualité de vie, la gestion durable de ses ressources, dont la préservation des espaces naturels et la participation citoyenne et la solidarité. Ces enjeux sont intégrés dans le plan d'aménagement et de développement durable du PLU (voir carte ci-dessous).



Vos politiques et actions en matière de développement durable





N°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs



Région SUD, une COP d'avance

Axe 5 : Bien vivre en PACA

AMBITION 1 : Mettre en œuvre une démarche territoriale de développement durable

Ce chapitre cherche à mettre en exergue les actions que votre collectivité met en œuvre pour intégrer les différents enjeux de développement durable dans l'ensemble de ses politiques et pratiques ainsi que d'inciter les acteurs de son territoire à agir.

1.1 Votre collectivité met-elle en place une démarche territoriale de développement durable (Agenda 21, charte de développement durable, DDmarche, Flocon vert, ...)? A-t-elle formalisé cette démarche?

Préciser les actions mises en œuvre (calendrier, état d'avancement et résultats)

Création d'une commission extra-municipale environnement et développement de l'éco-citoyenneté (CEDEC) au conseil municipal en date du 24 juillet 2008.

Création d'une délégation d'adjoint au maire à l'environnement et au développement durable après les élections de mars 2014.

Poursuite de la CEDEC par délibération du 6 novembre 2014. Elle est présidée par le Maire et co-animée par l'adjointe à l'Environnement et au Développement Durable et par une administrée membre.

La ville a participé au concours « villes et villages fleuris » et a obtenu le premier prix en 2013 et 2014 avant d'obtenir sa première fleur en 2015.

Le label « Bâtiment Durable Méditerranéen » a été décerné à la commune en 2014, pour la réhabilitation innovante de sa médiathèque qui se veut notamment économe en énergie, qui utilise une chaudière à granules de bois et de nouvelles formes d'isolation.

Meyrargues a obtenu la labellisation Agenda 21 en décembre 2013 par le ministère de l'Ecologie et poursuit la mise en œuvre de cette démarche. Elle effectue actuellement l'évaluation de cette démarche (mars à juillet 2018).

La formalisation du bilan est en cours. L'Agenda 21 prévoyait la réalisation de 42 actions autour de 4 orientations :

- la promotion d'un développement équilibré et maîtrisé : intégrer le développement durable dans le PLU, créer un éco-quartier, développer les foires et les marchés...
- la préservation et valorisation de la commune : soutenir les initiatives en faveur de la mémoire et de l'histoire locale en lien avec les communes voisines, mettre en pratique une gestion durable des espaces verts, équiper les services de la commune de véhicules propres...
- la gestion durable de ses ressources : développer les énergies renouvelables, sécuriser l'alimentation en eau potable du village, développer le compostage collectif...
- la participation citoyenne et la solidarité : encourager les manifestations écoresponsables, informer sur le développement durable,...

Une première version du bilan (jointe au présent dossier), permet d'acter la réalisation de 50% des actions prévues, la non réalisation ou l'arrêt de 7% et la réflexion pour mise en œuvre de 43%.

Elle participe à la co-construction et la mise en œuvre de la démarche de Charte de développement durable instaurée par la métropole Aix Marseille Provence – Pays d'Aix en 2017 qui a pour vocation de fixer les grandes orientations afin d'affirmer l'intégration du développement durable en Territoire du Pays d'Aix. Elle définit des objectifs concrets afin de faire évoluer nos modes de vie : produire, planifier autrement mais aussi bouger, habiter, consommer, se divertir, penser autrement, tout en limitant l'impact environnemental de nos activités.



1.2 Votre collectivité développe-t-elle des dynamiques de concertation et de partenariats ?

Les actions liées à l'éducation et la formation à l'environnement sont traitées dans l'ambition 8/question 8.1.

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) tient des permanences gratuites en mairie pour les particuliers et les élus qui souhaitent obtenir des conseils pratiques dans la réalisation de travaux, dans les démarches administratives etc.

Les élus participent à des réunions de concertation organisées par le service écologie urbaine de la métropole Aix-Marseille Provence afin de partager des pratiques durables (retours d'expérience sur l'Agenda 21 et sur les démarches citoyennes et de concertation, retour sur les pratiques liées à la nature en ville, etc.)

Une réunion publique annuelle est organisée par les élus municipaux. Elle retrace les principaux événements de l'année écoulée et les projets structurants de la commune.

Des réunions publiques d'information et de concertation sont systématiquement conduites pour des dossiers spécifiques (ex : PLU, projet d'énergies renouvelables,...) ou d'aménagements publics (réhabilitation des espaces communs du Grand Vallat, réaménagement de la Pourane, modification de la circulation et aménagements du centre ancien,...) afin d'optimiser la mise en œuvre de ces projets pour qu'ils répondent au plus près aux attentes des administrés et aux contraintes des aménageurs.

La commune co-construit des projets avec les médiathèques de 3 communes voisines notamment la Grainothèque, les Randolades ...

La commission extra-municipale environnement et développement de l'éco-citoyenneté (CEDEC) se réunit tous les deux mois et réalise notamment un travail de suivi et d'animation autour de l'Agenda 21, d'actions partagées telles que des réunions d'information et d'accompagnement collectif sur les projets d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables, la projection de films avec des financements participatifs (exemple : « Demain », « Qu'est-ce qu'on attend ? »,...), la réappropriation de l'espace public par tous (« Printemps devant ma porte », « Incroyables comestibles », nettoyage partagé d'espaces naturels, livres pour tous ...) et des temps d'échanges sur les projets d'aménagement et les actions quotidiennes de la municipalité (ex : entretien des espaces verts,...).

La commune accompagne les démarches associatives participatives et constitue un relais d'information de ces acteurs (partage de graines, gratiféria, fêtes participatives de quartiers, jardins partagés, forum organisé par le Collectif d'Infusion Citoyenne qui a réuni 30 personnes en 2016 et 20 personnes en 2017 pour développer des idées, des projets et identifier les attentes en matière de développement durable).

Un partenariat étroit entre la municipalité et les écoles de Meyrargues (élémentaire et maternelle) a permis de mettre en place des jardins en permaculture, une plateforme de compostage, la création d'un cross des écoles dans le parc du château et la mise en place de 9 ruches (peintes par les écoliers et gérées par un apiculteur bénévole en lien avec la municipalité).

Meyrargues est partenaire du projet de circuit « la Méditerranée à vélo », partie française de « l'EuroVelo 8 ». C'est un point d'étape du circuit qui relie l'Espagne à la Grèce puis Chypre (5888 km), qui, comme la France, sont parties prenantes des 11 pays contributeurs à cet événement. Ce projet permettra notamment de bénéficier d'un accord avec la SNCF pour l'accueil des vélos dans les wagons du train.



1.3 Votre collectivité mène-t-elle une démarche d'exemplarité interne et/ou met-elle en place une organisation interne innovante (démarche de projet) ?

Les actions liées aux achats responsables sont traitées dans l'ambition 5/question 5.4.

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Concernant le papier, la commune effectue la valorisation durable du papier utilisé avec le partenariat Recy'go mis en place en 2017 avec La Poste. 235kg de papiers recyclés la première année ce qui équivaut à une économie de 70,5kg de CO2.

Les cartouches d'encre des copieurs sont recyclées par le fournisseur.

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'aménagement ou de construction, l'adjointe à l'environnement et au développement durable est associée dès l'amont de la décision afin d'intégrer le plus possible des modes d'interventions et des projets durables.

La Commune a candidaté et a été retenue en 2016 pour bénéficier de l'accompagnement collectif proposé par l'ARPE pour une restauration collective durable. Deux agents de la municipalité ainsi que l'adjointe à l'environnement ont pu participer aux journées « formation/Actions » dans ce cadre et partager les expériences avec d'autres collectivités et renforcer l'offre d'une restauration collective durable, notamment par le développement de l'information sur les filières d'approvisionnement des produits, une remise en service de la table de tri, la **valorisation des déchets de la légumerie dans l'aire de compostage** gérée par les enseignants des classes de l'école élémentaire.

Concernant la gestion des espaces verts, la Commune a recruté début 2018, un agent dédié à la gestion différenciée des espaces verts avec une volonté d'aller plus loin en proposant des plantations et une gestion des végétaux qui favorisent la biodiversité, notamment par la mise en place de plantes mellifères en lien avec les ruches communales installées dans le Parc du Château, au cœur du village.

Plus globalement, lorsqu'un projet d'envergure se développe, les agents concernés sont régulièrement associés pour optimiser l'organisation et la mise en œuvre du projet (ex : plan éducatif territorial, gestion du centre de loisir sans hébergement, médiathèque, ...).

Un conseiller municipal est dédié à la veille sur les réseaux de flux afin d'éviter les pertes liées aux fuites ou à l'oubli d'extinction de lumière, en plus des détecteurs qui ont été installés sur les parties communes.

En terme d'aménagement, la commune contracte quasi systématiquement une assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre la prise en compte des finalités du développement durable dès la conception des projets (ex : mutualisation des réseaux, concertation avec les habitants, équipements Led, réduction des pollutions lumineuses et sonores,...).

Ce volet a été démarré depuis plus de deux ans et de nombreuses actions restent à couvrir. Le label « Territoire durable – Une cop d'avance » nous permettrait d'aller plus loin dans le partage des expériences notamment sur la méthodologie à mettre en place sur la réduction de la pollution de l'air dans les bâtiments communaux, la formation des agents à tous les volets du développement durable.



1.4 Votre collectivité utilise-t-elle les nouvelles technologies pour améliorer l'information des citoyens, la mise en lien des initiatives, réduire l'impact sur l'environnement ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

La commune

- conduit depuis plus de 3 ans, une dématérialisation des démarches administratives (inscriptions garderie, réservation des salles publiques et du matériel, paiement des frais de restaurant scolaire etc...) afin de limiter les déplacements et l'utilisation de papier. Pour la mise à disposition des salles et du matériel, la réservation en ligne est possible depuis 2015. Depuis cette date 327 réservations de particuliers et 517 pour les associations ont été faites de façon dématérialisée.
- saisit l'occasion de travaux de voirie pour installer des fourreaux permettant de tirer la fibre qui permet de relier les bâtiments communaux afin d'établir un partage direct d'outils sans utilisation de papier (ex : un seul serveur Proxy). Meyrargues s'est également dotée d'une connexion SDSL qui permet d'optimiser l'envoi de documents en ligne. La mairie ainsi que la médiathèque sont couvertes par des bornes wifi ouvertes au public depuis 2015. 9 ordinateurs sont par ailleurs mis à la disposition des habitants à la médiathèque sous certaines conditions ;
- possède une page Facebook où elle transmet des informations utiles. Deux panneaux d'informations lumineux sont installés sur la commune afin de faciliter la transmission d'informations ;
- soutient et participe aux démarches citoyennes. Elle met notamment à disposition les locaux municipaux nécessaires à la tenue des forums citoyens portés par « Le collectif infusion citoyenne » ;
- Créé un parcours sonore « Hétérotopies » qui s'appuie sur les NTIC pour sa visite.

Un système de procès-verbal électronique est mis à disposition de la police municipale depuis 2016 afin d'éviter de consommer du papier.

Une page internet sur le site de la mairie est dédiée à chaque association qui l'actualise au fur et à mesure. Le guide des associations, le bulletin d'informations municipales et les vidéos des conseils municipaux sont mis en ligne sur le site internet de la mairie.

15 tablettes numériques ont été fournies à la maternelle en 2015 afin d'initier les plus jeunes. Des tableaux interactifs ont été installés dans chaque classe de l'école élémentaire en 2017.

Quelles sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans concernant la mise en œuvre d'une démarche territoriale de développement durable?

- renforcer les pratiques de développement durable dans tous les services de la collectivité
- renforcer les liens entre les différents acteurs des projets et les sensibiliser au développement durable
- renforcer la mise en place d'espaces verts en cœur de village, gérés par les citoyens avec le soutien de la municipalité ; un travail avec des élus, des citoyens et un logeur social est en cours pour permettre de développer ce projet au cœur d'un habitat collectif social
- la Commune souhaite concourir au label « capitale de la biodiversité » en 2019





AMBITION 2 : Aménager un territoire durable

Ce chapitre vise à mettre en avant les démarches que votre collectivité met en œuvre pour intégrer les principes de développement durable dans les politiques d'urbanisme (PLU, SCOT, opérations d'aménagement, bâti).

2.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière d'aménagement durable ?

- Démarche « Approche Environnementale de l'Urbanisme » (AEU) sur les documents de planification
- X Démarche Ecoquartier et/ou Quartier Durable Méditerranéen
- Le Parcours et le label régional "Parc + - qualité et performance au cœur des parcs d'activités"
- X Démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM)
- Autres: _____

Précisez (état d'avancement, calendrier)

Une opération d'aménagement d'un écoquartier, appelé le Vallat, est en cours d'élaboration sur le site actuel du stade qui devrait être déplacé fin 2018 sur le plateau de la plaine, acquis il y a une dizaine d'années par la Commune. Le déplacement a été retardé du fait de la conduite de fouilles archéologiques nécessaires sur le plateau. Aujourd'hui, la municipalité travaille avec la Métropole Aix Marseille Provence- Territoire Pays d'Aix, pour demander à la session d'octobre prochain, l'adhésion à la démarche labellisation ECOQUARTIER pour le projet d'habitat du Vallat à Meyrargues à travers la signature de la Charte Ecoquartier, première étape de la labellisation.

Cette opération est une opération de renouvellement urbain portant sur un tènement foncier communal de 2 hectares situé en plein cœur du village. Ce secteur est identifié dans le PLU comme un site prioritaire de développement de l'habitat ainsi que dans le contrat de mixité sociale de la commune signé en octobre 2016 avec l'Etat. Cette opération d'environ 90 logements comprend 40 % de logements locatifs sociaux, 30 % d'accession à coûts maîtrisés et 30 % en secteur libre, ainsi que l'aménagement d'une place publique.

Les études pré opérationnelles réalisées à ce jour ont mis en évidence les objectifs suivants, avec la volonté de s'orienter vers une démarche Eco quartier :

- Renforcer la centralité du village en proposant un habitat diversifié et une mixité sociale ;
- Respecter les formes urbaines du village en terme de volumétrie et de hauteur ;
- Ouvrir le futur quartier à son environnement proche en créant une urbanisation ouverte sur le Vallat et aménager des connexions avec la RD 96 et le village
- Aménager des espaces publics de qualité autour d'une place donnant sur le Grand Vallat, avec un équipement de type maison de santé et quelques commerces en rez-de-chaussée.

L'inscription dans cette démarche permettra de valoriser l'ensemble des engagements pris par les collectivités pour la mise en œuvre de ce projet et de lui conférer une reconnaissance sur ce thème.

La réhabilitation de la médiathèque a été labellisée Bâtiments durables méditerranéens en 2014.

Merci de joindre le(s) document(s) :

- le projet de rapport qui doit être présenté à la session d'octobre 2018 du conseil de territoire Pays d'aix pour la réalisation de l'écoquartier ne peut être joint pour l'instant car interne à la collectivité.
- le dossier BDM concernant la médiathèque étant volumineux, il pourra être transmis sur demande.



2.1 Votre collectivité intègre-t-elle les principes de développement durable dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) et de quelle manière ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

L'élaboration du PLU et de l'Agenda 21 se sont faites conjointement. Les objectifs de l'Agenda 21 finalisé en 2013 ont pu être intégrés dans le PLU, finalisé en 2016 et validé par l'Etat en juin 2017.

Le PADD présente des engagements de Développement Durable (DD) via 4 orientations générales :

- garantir un développement urbain cohérent et maîtrisé
- renforcer l'attractivité et développer l'économie communale
- protéger la biodiversité, les paysages et le patrimoine local
- agir sur la mobilité et les déplacements

Le PLU, élaboré dans un cadre territorial très contraint par de grandes infrastructures et un plan de prévention des risques couvrant de nombreuses zones de la commune, intègre des zonages tels que :

- la préservation des espaces verts et la densification du centre pour limiter la consommation d'espaces naturels,
- le choix de ne pas urbaniser des espaces dans les angles de vue des bâtiments historiques pour préserver la qualité du patrimoine naturel et culturel,
- la mise en place de zonages spécifiques Nbiodyv dans les zones pourvues d'espaces boisés sur le territoire du Grand Site Sainte Victoire, partenaire régulier de la Commune, pour protéger les zones naturelles et préserver le rôle de réservoir de biodiversité de ces espaces ;
- L'identification et la cartographie des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité, en lien avec les autorités environnementales ;
- la mise en place de zones Ner pour favoriser des projets de développement des énergies renouvelables, notamment la mise en place d'une centrale photovoltaïque sur 14 hectares, en cours d'élaboration en partenariat avec la Métropole Aix Marseille Provence – Territoire Pays d'Aix et un opérateur privé.
- La mise en place d'un pourcentage de végétalisation minimal pour les espaces nouvellement urbanisés qui varie entre 10 et 40% de la parcelle selon le zonage ;
- La confirmation d'une zone Nd dont la moitié a été identifiée en « emplacement réservé d'intérêt général » dès 2017, pour permettre de maintenir une activité économique de valorisation de matériaux de construction tout en développant un partenariat avec l'opérateur privé installé sur cette zone et membre du réseau « carrières durables », afin de créer un bassin de rétention en amont du village d'ici 2025 qui permettrait à une grande partie du cœur de village de ne plus être en zone inondable « crue centennale » et offrir la possibilité de conduire des projets d'urbanisation sur cette zone dans une logique de densification du centre urbain pour ne pas consommer davantage d'espaces naturels ou agricoles à des fins d'urbanisation ;
- Le renforcement (OAP) d'un quartier « la Coudourousse » pour permettre le développement d'activités, le maintien de l'habitat présent et la construction d'un pôle multimodal ;
- Des OAP liées à la construction de logements dont 40% seront réservés en logements sociaux ;

Par ailleurs, la municipalité a décalé la formalisation du PLU pour conduire des études de ruissellement complémentaires afin de pouvoir lier nécessité de prise en compte des risques naturels et maintien des possibilités de constructions limitées dans les quartiers ouest, en zone Nd, là où des constructions sont déjà existantes et préserver ainsi le patrimoine naturel encore existant (ancienne zone à 4000m²).

L'ensemble des acteurs et partenaires de la commune ont été associés tout au long de l'élaboration du PLU, en plus des personnes publiques associées. Le travail a été réalisé en partenariat étroit avec les opérateurs et propriétaires privés afin d'allier intérêt général, qui a toujours primé dans la décision, et intérêt particulier sans dégrader l'intérêt général, dès que cela était possible. Le Syndicat Mixte d'électrification, le Grand Site Sainte Victoire, ont notamment été parties prenantes des échanges dans le cadre de l'élaboration du PLU.



2.2 Votre collectivité intègre-t-elle les principes de développement durable dans les opérations d'aménagement ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Une palette de couleurs réalisée par le CAUE est mise à la disposition des habitants depuis début 2018 pour les projets de construction ou réhabilitation des façades et menuiseries extérieures afin de rentrer dans les critères de l'architecte des Bâtiments de France et créer une certaine harmonie et qualité esthétique.

L'opération façades en œuvre depuis 2011 consistant à réhabiliter les façades du centre dans un objectif d'harmonie esthétique et en utilisant des procédés qui n'ont pas d'impact sur l'environnement est poursuivie. 55 façades ont été rénovées depuis 2011 avec quasiment 200 000 € de subventions versées par la collectivité.

L'aide du CAUE est disponibles pour le respect des normes et règles en vigueur et l'intégration de pratiques durables dans les aménagements.

Le PLU indique des préconisations pour limiter phénomènes d'inondations dans les instructions de permis de construire selon les zones de construction, comme la nécessité de créer un vide sanitaire par exemple, la non obstruction d'écoulement des eaux par des clôtures ouvertes, ...

Des bassins de rétention doivent être mis en place dès que la densité urbaine l'exige.

Le projet de carnet de recommandations environnementales a été décalé dans son élaboration et doit être réactivé en 2019.

En tant que maître d'ouvrage, la municipalité décide sur chaque opération en cœur de village ou entrée de ville, de faire le choix de matériaux en harmonie avec le patrimoine existant en assumant le surcoût lié à ce choix.

A ce jour, la commune comporte un espace en cœur de village et situé en bordure de la départementale, sur lequel est actuellement installé le stade, qui coupe une partie du village en deux zones. Il est prévu de déplacer ce stade sur le plateau de la plaine, situé en hauteur de village (une partie de la voie d'accès à ce plateau a déjà été réaménagée afin de permettre un accès direct par voie piétonne ou cyclable et accessible aux PMR). Sur cette zone est prévue la construction d'un quartier pourvu de logements et de commerces afin de permettre de créer une liaison entre la partie nord du village et le centre historique. Il a été décidé de construire cet espace dans un objectif d'ECOQUARTIER. La démarche est en cours et la première étape est présentée au conseil de territoire du Pays d'Aix de la métropole Aix Marseille Provence en octobre prochain.

Plus globalement, tous les bâtiments publics viennent d'être mis aux normes pour permettre de répondre à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) proposé par l'Etat il y a deux ans.

Il est à noter que depuis plus de 5 ans, la commune conduit une politique volontariste d'enfouissement des lignes dans le cœur du village et dans les espaces boisées en partenariat avec le Syndicat Mixte d'électrification du Département des Bouches du Rhône. La quasi-totalité du cœur de village ne comprend plus de lignes aériennes. Le chemin du Pas de l'étroit et le chemin de Réclavier (en cours actuellement), voies d'accès au cœur des espaces boisées de la commune n'ont également plus de lignes aériennes.

Egalement à noter, la construction d'un supermarché de taille moyenne, il y a 5 ans, sur le site de l'ancienne conserverie, qui s'est faite en veillant à préserver et valoriser ce patrimoine industriel historique.



2.3 Votre collectivité favorise-t-elle l'aménagement et la requalification des zones d'activités ?

Les actions liées à la gestion durable d'une zone d'activités sont traitées dans l'ambition 5/question 5.1.

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Meyrargues ne possède pas de zone d'activités économiques dédiée. Les activités économiques se situent en centre historique et en bordure de la RD96 qui lie Peyrolles à Aix en Provence en passant par Meyrargues. Cette voie constitue un nouveau pôle d'attractivité économique de part et d'autres de laquelle sont installés et s'installent des commerces dans les locaux existants. Plutôt que de créer une nouvelle zone d'activité dans le cadre de son PLU, la commune a fait le choix de rendre cohérent, fonctionnel et harmonieux l'existant à court, moyen et long terme et de renforcer l'accueil d'activités sur les lieux où elle est déjà présente.

La RD96 a été en partie requalifiée en lien avec le Département des Bouches du Rhône. La requalification de cette voie favorise l'activité des commerces récemment installés (boulangerie, traiteur...) grâce à l'aménagement d'accès piétons et cyclables et l'intégration d'un sens de circulation pour les voitures. Dans ce cadre, un trottoir a également été créé le long de cette voie pour lier le cœur de village au supermarché à travers des modes de déplacement doux.

L'objectif est d'harmoniser la requalification progressive de toute la voie dans une même logique : amélioration de la circulation de tous les modes de déplacement.

Meyrargues a un projet de requalification du quartier Coudourousse, également en bordure Nord de la RD96, en zone économique, pour ce faire la municipalité a d'ores et déjà mis en place des zones réservées dans le PLU et vient d'y installer l'alimentation en eau potable en lien avec les fournisseurs d'eau et les collectivités partenaires (Métropole et Département).

Un pôle multimodal est en cours de réalisation sur cette zone en lien avec les voies récemment rénovées et permettant des modes de déplacements doux.



2.4 Votre collectivité intègre-t-elle les principes de développement durable dans les bâtiments et la voirie ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

En 2009, la bibliothèque du village, nouvellement construite, a fait l'objet d'une destruction importante par vandalisation (voiture bélier avec comburant). La nouvelle mandature élue en 2014, après de longues démarches auprès des assurances a saisi l'opportunité de cette réhabilitation nécessaire pour reconstruire la médiathèque en respectant les objectifs de la démarche Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM). Elle a obtenu le label en 2015 et été rouverte également en 2015.

La réhabilitation de la voirie se fait en respectant les règles du Développement Durable et en suivant les normes en vigueur (ex : entrées de ville). Début 2015 un procédé « écologique » et innovant a été utilisé pour nettoyer le chantier d'aménagement de l'entrée de ville. La machine absorbe les laitances de ciment avant de filtrer le tout et rejeter de l'eau claire tout en gardant le sable qui sera ensuite réutilisé sur un autre chantier.

L'enterrement des lignes électriques aériennes qui limite les risques et améliore considérablement la qualité esthétique de l'espace public est conduit depuis plus de 5 ans. 70 pylônes ont été enterrés depuis 2015 dont 50 pour la haute tension et 20 pour la basse tension.

Par ailleurs, la Commune a accueilli dans ses locaux communaux du plateau de la plaine, il y a une dizaine d'années, l'association « le Gabion » qui propose des formations en restauration du patrimoine à l'ancienne. Un partenariat a été établi et permet la réhabilitation des murets du village par l'association locale du Gabion dans le cadre de ses formations tout en offrant la possibilité à la municipalité de mettre en place des petits aménagements dans le respect de l'architecture et des traditions locales.

A noter, la Commune accompagne dans ses démarches le bailleur social Famille et Provence, qui gère 168 logements sociaux en cœur de village à la Pourane. Une première étape d'aménagements concertés et de requalification de la voirie a été conduite en 2012/2013. En 2018, ce bailleur effectue des travaux importants d'isolation par l'extérieur de tous les bâtiments dont la performance énergétique avant travaux était classée en catégorie E.

Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans concernant l'aménagement durable de votre territoire?

- Requalification de l'avenue de la République qui traverse le cœur de village (1^{ère} tranche réalisée début 2018, 2^{ème} tranche prévue pour l'automne 2018 et 3^{ème} tranche pour 2019), avec un renforcement des cheminements doux, une modernisation des réseaux enterrés, l'installation de la fibre optique et la mise en place d'un sens unique pour faciliter la circulation tout en ralentissant le flux ;
- la réalisation de l'éco quartier en cœur de village ;
- poursuivre et renforcer l'information des administrés concernant les méthodes de constructions durables (énergies renouvelables, biodiversité, accessibilité, matériaux, isolation, ...).





N°7 : Energie propre et d'un coût abordable

N°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Région SUD, une COP d'avance

Axe 2 : Une neutralité carbone

AMBITION 3 : Soutenir la transition énergétique du territoire et s'adapter aux changements climatiques

3.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière de transition énergétique?

- Plan Climat territorial
- Démarche Territoire à Energie positive pour la croissance verte
- Label Cyt'ergie
- X Autres: photovoltaïque

Précisez (état d'avancement, calendrier)

Merci de joindre le(s) document(s)

Depuis plusieurs années, la Commune promeut le développement des énergies renouvelables, notamment fournies par le photovoltaïque :

- mise en place d'une centrale photovoltaïque sur le toit de l'école élémentaire,
- installation expérimentale de candélabres en photovoltaïque sur un arrêt de bus en 2010,
- équipements de voies en zone résidentielle actuellement zonée NB en candélabres photovoltaïque en 2015 et nouvelle voie prévue pour 2016,
- étude pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne déchetterie (4ha),
- mise en place d'une centrale photovoltaïque sur le toit des bâtiments du Plateau de la Plaine en 2012,
- mise en place d'une centrale photovoltaïque sur le toit de la nouvelle station d'épuration en 2015.

Aujourd'hui un projet de plus grande envergure est à l'étude pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au lieudit de « l'Espougnac » avec la signature d'un bail emphytéotique de droit privé d'une durée de trente (40) ans avec une société privée sur 8 parcelles. Elles représentent un potentiel de 14 ha en tout, entouré par le canal de Durance, l'autoroute et la départementale et traversé par un gazoduc. Les études d'impact ont été conduites et les mesures de compensation prévues (mise à disposition de 2 parcelles appartenant à la Commune aux fins de mettre en place une mesure compensatoire consistant en une gestion écologique sur des terrains situés à proximité de la centrale photovoltaïque, par un organisme gestionnaire d'espaces naturels). Le permis de construire a été déposé le 27 juillet 2017 pour une candidature à la Commission de Régulation de l'Energie de fin d'année 2018.

Ce projet participe à la réalisation du Plan climat territorial développé par la Métropole Aix Marseille Provence – Territoire Pays d'Aix.



3.1 Votre collectivité met-elle en place des actions pour améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public et privé (particuliers, entreprises, logements sociaux...) ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

La commune conduit les actions suivantes depuis presque 5 ans :

- Suivi des factures et consommations par un élu qui tient le rôle d'économe de flux et qui a permis d'économiser plus de 200 000€ depuis 2014 ;
- 2014 : remise à neuf d'une salle de classe avec éclairage LED ;
- Station d'épuration durable : panneaux photovoltaïques intégrés et expérimentation d'une station de traitement de l'eau épurée par photosynthèse pour une réutilisation dans les espaces naturels ou agricoles, via un partenariat avec un opérateur privé. La station a été mise en route en 2015 et est modulable afin de répondre aux besoins de la croissance démographique ;
- 2016 : En mairie, un expert de l'énergie du CPIE est à disposition des habitants sur rendez-vous lors de ses permanences pour délivrer des conseils afin de faire des économies d'énergies ;
- Réhabilitation de la médiathèque labellisée « Bâtiments Durables Méditerranéens ».

Depuis 2017/2018, des soirées publiques sont organisées par la Commission Extramunicipale Environnement et développement de l'Ecocitoyenneté sur les thèmes des économies d'énergie, des énergies renouvelables, de l'auto-consommation etc.

En 2018, 392 candélabres sur 651 ont été remplacés par des lanternes à LED moins énergivores avec notamment un abaissement automatique de l'intensité lumineuse entre 23h et 05h et une vingtaine de candélabres alimentés par une énergie produite en photovoltaïque.

Exemples d'actions

- *Création d'un poste Econome de flux ou conseil énergie partagé*
- *Suivi des consommations*
- *Diagnostic pour évaluer la performance énergétique du parc bâti existant et réaliser des travaux (remplacement des modes de chauffage, isolation, éclairage LED...)*
- *éclairage public énergétiquement performant et respectueux de la vie nocturne, mise en place d'une charte d'éclairage*
- *Construction de bâtiments innovants (bâtiment passif, BEPOS)*
- *Optimisation de la consommation énergétique de la station d'épuration (step) voire création d'une step à filtre plantés de roseaux ou d'une step à énergie positive*
- *Développement des smartgrid (réseaux intelligents) pour gérer et réduire la consommation d'énergie*
- *Conseil et orientations des particuliers (Espace Info Energie, Agence Locale de l'Energie et du Climat, Plateforme Locale de la Rénovation Énergétique,...)*
- *programmes de soutien financier à la rénovation thermique (OPAH, Programme d'Intérêt Général)*
- *Information/formation des jeunes publics, des professionnels, des agents.*

Etc



3.2 Votre collectivité développe-t-elle les énergies renouvelables (EnR) ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Meyrargues dispose de panneaux photovoltaïques, 52 m² sur le toit de l'école primaire depuis 2010, 200m² sur le toit de la salle du plateau de la plaine depuis 2014 et 30 m² sur la station d'épuration depuis 2015 dont la revente des Kw produits permet respectivement des recettes moyennes annuelles de 7000, 3000 et 4000€.

Le dossier de création d'un parc photovoltaïque à l'Espougnac est en cours d'élaboration : permis déposé en 2017 avec un objectif de dépôt à la Commission de Régulation de l'Énergie de décembre 2018. Ce projet prévoit un partenariat étroit avec les usagers (notamment les chasseurs) et les riverains du site, ainsi qu'un financement participatif.

Exemples d'actions

- *Evaluation des potentiels et définition d'une stratégie de déploiement d'un mix énergétique renouvelable*
- *Développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de la collectivité (photovoltaïque, éolien, micro-hydraulique, bois)*
- *Développement de la méthanisation des boues de stations d'épuration ou autres déchets pour produire de l'électricité, de la chaleur, du biogaz*
- *Soutien aux projets privés d'ENR via un accompagnement technique et financier (prime)*
- *Etude du potentiel de création ou de renforcement de réseau de chaleur ENR*
- *Soutien à la création d'une société coopérative favorisant le financement participatif des projets d'énergie renouvelable*
- *Production de biomasse (bois, roseaux..) pour valorisation énergétique*

Etc



3.3 Votre collectivité met-elle en place des actions pour lutter contre la précarité énergétique ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

La réhabilitation extérieure des bâtiments de la Pourane qui accueillent des logements sociaux au cœur de village (isolation extérieure, double vitrage) a été entreprise par le bailleur social pour les 168 logements avec également le remplacement des chaudières dans un souci d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et de bien être des résidents. La commune a soutenu ce projet porté par le bailleur social auprès des partenaires co-financeurs de ces travaux.

Le centre communal d'action sociale accompagne les administrés dans l'aide à la prise en charge des factures énergétiques en cas de difficultés.

Lorsque des coupes de bois sont disponibles, la Commune pratique l'affouage pour permettre aux administrés qui le souhaitent et qui possèdent un mode de chauffage au bois, de bénéficier gratuitement de ce combustible.

Concernant l'installation des compteurs Linky, la commune a été sollicitée par de nombreux administrés pour avoir une information fiable et objective. Un groupe de travail a donc été créé pour produire une information officielle sur la mise en place des compteurs Linky, en lien avec le Ministère et l'Agence Technique Départementale des Bouches-du-Rhône (ATD13), le 31 mai dernier.

Exemples d'actions

- *Kits d'économie d'énergie*
- *Accompagnement technique et financier pour les ménages précaires*
- *Eco-conditionnalité des aides pour les bailleurs sociaux -*
- *« lanceurs d'alerte » (travailleurs et bailleurs sociaux, agences immobilières, notaires...) pour repérer les publics en situation de précarité énergétique ou face à des situations climatiques extrêmes -*
- *Mise en place d'un SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) pour formaliser le repérage et le conseil personnalisé –*

Etc



3.4 Votre collectivité mène-t-elle des actions d'adaptation au changement climatique du territoire?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Le PLU proscrit l'extension de l'urbanisation dans les zones peu ou pas urbanisées et règlemente l'extension urbaine dans les zones déjà urbanisées, en fonction du niveau d'aléa. (Plan de gestion de crises, PPRI, PPRIF, ruissellement,...)

Un partenariat a été conduit avec le carrier qui exploite la carrière de recyclage de matériaux située, chemin de Réclavier pour qu'un bassin de rétention soit creusé d'ici 2025 (travaux commencés cette année) afin qu'à l'aval du grand Vallat, une zone de cœur de ville, actuellement soumise à l'aléa inondation centennal puisse être sortie de cet aléa. L'enjeu est fort car une partie de l'école maternelle de la Commune se situe dans cette zone et freine les projets de construction et d'anticipation des équipements publics scolaires pour répondre à la croissance démographique.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, les études complémentaires sur le ruissellement ont été conduites afin de connaître précisément le risque sur un quartier urbanisé et pourvoir formaliser des préconisations et des règles adaptées.

Exemples d'actions

- Réaliser un diagnostic de vulnérabilité du territoire aux horizons 2030, 2050, 2100. Par exemple : la reprise des zones inondables, la détermination des îlots de chaleur, l'exposition aux tempêtes, le zonage des terrains à risque de retrait-gonflement, les volumes en eau utilisables
- Appuyer les études de vulnérabilité des bâtiments aux risques naturels (inondations, retrait-gonflement d'argile)
- Identifier des lieux de refuges en cas de canicules
- Intégration des risques d'inondations et de canicule dans le PLU (voir paragraphe Aménagement)
- Promouvoir et soutenir les entreprises/ industries ayant développé un plan d'action face aux risques naturels

Etc

Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour soutenir la transition énergétique et lutter contre le changement climatique?

- Projet de ferme photovoltaïque sur 14 hectares (421 000 modules pour une puissance de 9Mw) à l'Espougnac ;
- informations des administrés sur les possibilités de création de sociétés de financement participatif de projets à énergies renouvelables ;
- installation de panneaux photovoltaïques sur le nouveau bâtiment sportif au plateau de la plaine ;
- diagnostics de performance énergétique des bâtiments existants ;
- étude des différentes possibilités d'approvisionnement énergétique sur le futur éco quartier.





N°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Région SUD, une COP d'avance

Axe 1 : L'éco-mobilité

AMBITION 4 : Accompagner le développement des nouvelles mobilités et des déplacements doux

4.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière de déplacements doux?

- Volet Déplacement du Plan Climat territorial
- Plan de Déplacements Urbain [non réglementaire]
- Schéma directeur des modes actifs [schéma modes doux ou plan vélo]
- Plan de Déplacements Administration (PDA) [non réglementaire]
- Autres: **Pôle multimodal et renforcement des transports en commun en lien avec les partenaires**

Précisez (état d'avancement, calendrier)

Merci de joindre le(s) document(s)

Le lieu d'accueil du pôle multimodal est identifié, les études sont en cours.



4.1 Votre collectivité met-elle en œuvre des aménagements et une réglementation locale en faveur des modes doux, des transports collectifs, de l'accessibilité et de l'intermodalité ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

La commune et ses partenaires ont construit 3 parkings destinés aux covoiturages (pont de Pertuis, gare et à l'entrée de l'autoroute) dont le dernier a été réalisé en 2017 (77 places). Un point de covoiturage a également été mis en place V.Scotto, au centre du village, dès 2012.

20 arrêts de Transport A la Demande (TAD) ont été instaurés fin 2017 et sont à la disposition des habitants depuis les derniers travaux financés par la métropole en 2017. Les arrêts sont positionnés sur le territoire communal à des endroits stratégiques afin de toucher des personnes excentrées dans un but de réduction de l'utilisation de la voiture personnelle.

En 2016/2017 a eu lieu la mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics (mairie, poste, salle des associations, théâtre de verdure, parc du château etc.) aux personnes à mobilité réduite pour un coût de 350 000€. Toujours dans le cadre des ADAP, des réunions ont eu lieu avec les commerçants et la mise en accessibilité a également été effectuée, sauf pour ceux ayant obtenu une dérogation.

Meyrargues prévoit l'intégration de cheminements piétons et cyclables sur tous les projets d'aménagement ou réhabilitation des entrées de ville et avenues principales (mistral, république, Vallat...).

La commune dispose de 3 zones partagées limitées à 20 kmh pour les véhicules à moteur. Véhicules à moteur, piétons, cyclistes se partagent ainsi l'espace et priorité est donnée au mode de déplacements non motorisés. Ces zones ont été créées suite à des réunions de concertation avec les habitants des quartiers concernés. C'est donc suite à leur demande que ces zones ont été créées depuis 2014. Des zones à 30 kmh (Mistral, Vallat...) ont été également mises en place afin de prioriser et sécuriser les modes de déplacement doux par rapport aux modes de transports motorisés.



4.2 Votre collectivité ou ses partenaires proposent-ils de nouveaux services à la mobilité raisonnée ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Le transport à la demande est mis en place depuis 2016 et géré par la métropole, pour les personnes à mobilité réduite, celles non véhiculées, excentrées, ou dans une optique de réduction du nombre de véhicules en circulation.

La commune a expérimenté un « pédibus » pour aller aux écoles avec des élus, parents qui accompagnent et récupèrent les enfants du village afin d'encadrer leur venue aux écoles.

Un projet d'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques est à l'étude en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Electrification des Bouches du Rhône.

Exemples d'actions

- Réalisation d'un schéma de mode doux ou Plan vélo (box et stationnements, supports sur les bus, financements particuliers, signalétique adaptée et indication des temps de parcours,...)
- Mise en place d'un pédibus
- Expérimentation du transport à la demande (TAD)
- Proposer des vélos en libre-service
- Encourager la mobilité électrique (subventions à l'acquisition de véhicules et/ou vélos électriques, implantation de bornes de recharge...)
- Implanter une station d'autopartage
- Permettre la gratuité des transports en commun ponctuelle ou définitive

Etc



4.3 Votre collectivité gère-t-elle sa flotte de véhicules durablement ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

2 véhicules électriques et 1 hybride ont été achetés en 2013 pour les services techniques dans une optique de réduction de la consommation des combustibles fossiles.

Exemples d'actions

- *Formation des agents à l'éco-conduite*
- *Optimisation de la flotte de véhicules de la collectivité et acquisition de véhicules moins polluants*
- *Mutualisation de véhicules avec d'autres collectivités*
- *Stratégie de mobilité efficace (choix du mode ou du type de véhicule en fonction du trajet et de la distance à effectuer) (économie de la fonctionnalité)*
- *Mise en place du télétravail*
- *Mise en place d'un PDA*

Etc



4.4 Votre collectivité propose-t-elle des solutions permettant d'assurer la livraison du dernier km (logistique urbaine) ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Etat des lieux à conduire et actions à développer.

Exemples d'actions

- *Mettre en place une réglementation du stationnement pour les livraisons*
- *Contrôler le bon fonctionnement des heures de livraison*
- *Expérimenter la voirie multi-usages pour proposer des emplacements modulaires dont la vocation évolue selon les heures (stationnement, circulations douces et livraison...)*
- *Développer des partenariats avec des entreprises spécialisées dans la livraison du dernier km « propre » (services de portage d'achats à domicile en vélo/véhicules électriques, exemple de Proxi-Pousse à Marseille)*

Etc

Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour accompagner le développement des nouvelles mobilités et des déplacements doux?

Un projet de regroupement des équipements sportifs pour faciliter les déplacements doit voir le jour d'ici la fin de l'année.

Un pôle multimodal doit être développé ainsi que la réhabilitation de la gare pour favoriser les usages alternatifs à la voiture personnelle, des cheminements doux de la gare jusqu'au centre du village seront également intégrés.

La commune anticipe l'aménagement d'une voie cyclable depuis Peyrolles jusqu'à la gare dans le cadre de la méditerranée à vélo.

Un projet d'installation d'une j est également à l'étude.





N°8 : Travail décent et croissance économique

N°10 : Industrie, innovation et infrastructures

N°12 : Consommation et production responsables



Région SUD, une COP d'avance

Axe 3 : Un moteur de croissance

AMBITION 5 : Favoriser l'économie responsable et circulaire

5.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière d'économie locale responsable ?

- Démarche "Commerces engagés"
- Démarche territoriale d'économie circulaire (démarche d'écologie industrielle et territoriale)
- Territoire « Zero déchet, Zero gaspillage »
- Démarche "Achats responsable" ou Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable
- Label "Territoire de commerce équitable"
- Autres: redynamisation des commerces du centre ville et mutualisation des services de proximité

Précisez (état d'avancement, calendrier)

Merci de joindre le(s) document(s)

Meyrargues subit la même tendance que de nombreux cœur de ville : diminution des activités économiques et fermeture progressive de nombreux services bancaires et administratifs.

Pour compenser la fermeture d'un distributeur de billet par une banque privée au cœur de village, la commune a engagé des démarches qui ont conduit à la mise en place d'un partenariat entre une autre banque privée et le supermarché. Cette initiative a permis à la commune de voir à nouveau un distributeur installé dans la galerie du supermarché en 2018.

Par ailleurs, des contacts ont été pris avec le Comité de bassin d'emploi de Vaucluse pour mettre en place un projet de services mutualisés avec d'autres communes à proximité et s'appuyant sur des initiatives citoyennes. La démarche est à l'état d'initiative.



5.1 Votre collectivité soutient-elle le développement d'une économie verte et circulaire ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Sensibilisation des entreprises aux pratiques environnementales (diffusion d'un guide de bonnes pratiques, formations RSE, diffusion des chartes et labels...)*
- *Redynamisation du centre-ville pour favoriser l'économie locale et limiter les déplacements*
- *Accompagnement des démarches RSE (label commerce engagé, parcours RSE PACA...)*
- *Stratégie d'accueil des éco-entreprises et de structuration des filières vertes*
- *Développement du tourisme durable (parcours éco-touristique*
- *Soutien à l'innovation (appels à projets, pôles de compétitivité, pépinières d'entreprises...)*
- *Mise en place d'un projet d'économie circulaire territoriale : étude des flux de déchets, énergie, eau, et bouclage des flux locaux*
- *Aide à la synergie entre entreprises notamment sur les zones d'activités*
- *Sur les zones d'activités : animation de zone, solutions de transports, gestion collective des déchets, démarche d'écologie industrielle et territoriale*

Etc



5.2 Votre collectivité utilise-t-elle la réduction et la valorisation des déchets pour créer une économie circulaire locale ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

La commune mène des projets phares tels que :

- la mise en place de la première aire de compostage collectif sur le territoire pays d'Aix, en cœur de village, qui regroupe 24 familles et produit plus de 2,5 tonnes de compost par an qui est ensuite réutilisé par les foyers et les services techniques pour entretenir les espaces publics.
- l'installation d'une aire de compostage dans les écoles, approvisionnée par les déchets de la légumerie de la cantine et par les épluchures apportées par les enfants ; le compost est utilisé dans les jardins de l'école ;
- la distribution de composteurs individuels fournis par la métropole sur demande (plus de 300) à ce jour ;
- l'opération « balance ton sapin » à l'issue de la période des fêtes de fin d'année 2017 qui a permis de récolter une centaine de sapins qui ont été revalorisés en matière sèche pour les composteurs sur la commune ;
- l'installation d'un composteur sur les deux parcelles des jardins partagés (2 jardins divisés chacun en 16 parcelles de 50m²) dans une optique d'auto-consommation ;
- l'installation de 3 bornes de récupération de vêtements qui sont soit redistribués soit recyclés. La commune observe une moyenne de 3,5kg d'habits collectés annuellement tandis que la moyenne nationale s'élève à 2,5kg ;
- l'augmentation des capacités de stockage des points d'apports volontaires grâce à l'enfouissement des conteneurs ;
- La communication et l'information sur le tri et la production des déchets au travers du bulletin municipal ou lors de réunions publiques. A savoir que les ordures ménagères ont diminué de 40kg par habitants et par an sur les 4 dernières années et la quantité de déchets triés a augmenté d'1kg par habitant et par an sur la même période de temps.

Plus globalement la Commune a développé un partenariat étroit avec la Métropole qui a compétence sur la gestion des déchets afin de développer de nombreux projets de gestion durable des déchets sur le territoire communal.



5.3 Votre collectivité soutient-elle le développement de l'économie collaborative et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ?

Les circuits courts liés à l'agriculture sont traités Ambition n°7.

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Chaque année, une Gratiféria est organisée par une association meyrarguaise et est soutenue par la municipalité.

De nombreux vides greniers/poussettes sont organisés par plusieurs associations et sont soutenus par la municipalité (environ 3 par an) avec l'expérimentation, en septembre 2018, d'un vide grenier lors de la journée des associations.

Dans le but d'accueillir une famille de migrants et sur demande de l'association « bienvenue dans nos villages », la Commune a mis à disposition d'un collectif de bénévoles, une maison communale délabrée. Les bénévoles se sont attachés à la restauration et à l'ameublement. La famille a pu être accueillie en Juin 2018.

Un prix écoresponsable a été mis en place en 2014 et vise à récompenser les associations qui conduisent tout au long de l'année des actions écoresponsables. Ce prix est décerné par un jury composé d'élus, de représentants d'associations et de citoyens qui se réunit lors de la journée des associations pour leur faire remplir un questionnaire et délibérer ensuite sur la base de ce document. Un diplôme et un prix de 100€ est attribué aux trois associations lauréates.

Exemples d'actions

- *Création d'une monnaie locale (en PACA, la Roue)*
 - *Valorisation des structures d'ESS (café des initiatives, marché des producteurs solidaires, présentations de projets ESS dans le cadre d'évènements locaux, informations dans les clubs ou réseaux d'entreprises...)*
 - *Participation à une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)*
 - *Mettre en œuvre et développer des dynamiques territoriales de coopération économique (PTCE)*
- Etc



5.4 Votre collectivité intègre-t-elle le développement durable dans sa commande publique ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Les cahiers des charges liés à la restauration collective, aux fournitures administratives intègrent des éléments pour des éco produits. A prix égaux, les produits durables sont privilégiés lors de la commande publique.

Exemples d'actions

- *Introduction de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics*
- *Sensibilisation/formation des agents aux achats durables*
- *Organisation de réunion d'information auprès des fournisseurs pour les connaître et présenter la démarche d'éco-achat de la collectivité*
- *Développement d'achats de produits labellisés : réflexion sur le coût global et cycle de vie des produits*
- *Développement de groupement d'achats, de marchés allotis...*
- *Inciter les fournisseurs à s'engager dans des démarches de type ISO 14001 Etc*

Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour favoriser une économie responsable et circulaire?

- développer une politique générale d'achats durables, notamment sur les produits d'entretien et les fournitures administratives et de travaux ;
- Meyrargues envisage la création de deux nouveaux lieux de compost collectif au Vallat (habitat collectif privé) et à la Pourane (habitat collectif en logements sociaux)
- soutenir les initiatives en cours et portées par des citoyens sur la mise en place d'une monnaie locale et d'une mutuelle partagée.





N°6 : Eau propre et assainissement

N°14 : Vie terrestre

N°15 : Vie aquatique



Région SUD, une COP d'avance

Axe 4 : Un patrimoine naturel préservé

AMBITION 6 : Valoriser et préserver la biodiversité, l'eau et les ressources naturelles

6.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière de préservation de la biodiversité ?

- Plan Biodiversité
- Label « Ville Nature » et « concours Capitale de la biodiversité »
- Label "Terre Saine"
- Contrat de milieux (rivière, de baie...)
- Autres : Grand site Sainte Victoire et label ville et villages fleuris

Précisez (état d'avancement, calendrier)

Merci de joindre le(s) document(s)

La commune concourt depuis plusieurs années au label ville et village fleuris qui prône une gestion durable des espaces verts de la commune. Elle candidate cette année pour une deuxième fleur.

Depuis plus de 10 ans, elle développe un partenariat étroit avec le Grand Site Sainte Victoire qui a notamment permis :

- de remettre en culture des parcelles en friche au cœur de son espace boisé ;
- de sensibiliser les enfants de certaines classes des écoles à la gestion de la nature et à la protection de la biodiversité en se concrétisant par l'obtention du diplôme « ecogarde junior ;
- de restaurer des restanques en pierres sèches sur le territoire communal ;
- l'entretien des espaces boisés classés de façon raisonnée tout en prévenant contre le risque incendie.



6.1 Votre collectivité gère-t-elle durablement les espaces verts et de nature ?

La prise en compte de la biodiversité dans le Plu et le SCOT est traitée Ambition n°2.

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Dans une optique de gestion durable des espaces naturels, la commune a :

- Recruté en 2017 un nouvel agent spécialisé dans la gestion durable des espaces verts,
- Elaboré un plan de gestion différenciée des espaces verts réalisé pour les services techniques afin de les aider à entretenir les différentes « ambiances » de la ville, identifiées grâce à un recensement des espèces, de leurs caractéristiques et l'entretien qu'elles nécessitent en fonction des différentes périodes de l'année,
- Mis en place le « Printemps devant ma porte » par l'intermédiaire de la CEDEC, qui consiste en une journée de nettoyage et plantation des espaces publics ouvert à tout le monde en 2017 et 2018, avec une innovation cette année par la plantation « d'incroyables comestibles » ;
- Favorisé l'installation de 9 ruches dans le parc du château en 2018, dans un souci de préservation de la biodiversité,
- Remis en culture (vigne) d'un peu plus de 5 hectares de friches agricoles et restanques en collines depuis 2015,
- Suivi une logique de plantation d'espèces mellifères et diversification des essences pour éviter la prolifération des nuisibles lors de la réhabilitation des espaces (ex : place des anciens combattants 2018)
- Réhabilité l'ancien réservoir d'eau en abri pour les chauves-souris en 2015,
- Entretenu le Grand Vallat, avec la plantation d'espèces utiles, l'enlèvement de la vase etc.

Par ailleurs depuis 2014 l'association Comm'un jardin de Mey s'occupe de la taille des oliviers de la ville et récolte leurs fruits (de 40 jusqu'à 300kg par an). L'huile d'olive 100% meyrarguaise obtenue est partagée entre les bénévoles et distribuée à l'école et au foyer du troisième âge.



6.2 Votre collectivité met-elle en place des actions pour assurer une gestion raisonnée de l'eau ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

La commune a installé des économiseurs d'eau sur les robinets communaux afin de limiter sa consommation.

Meyrargues observe la mise en place de gouttes à gouttes pour ses espaces verts extérieurs et a poursuivi l'aménagement de jardins secs dans une optique de limitation de la consommation de la ressource aquatique.

Exemples d'actions

- Sensibilisation de la population aux économies d'eau et favoriser l'évolution des comportements (distribution de kits, communication, ...)
- Contrôle du réseau d'eau
- Incitation à l'acquisition de systèmes de récupération et stockage des eaux pluviales (communication, règlement d'urbanisme...)
- Sensibilisation des agriculteurs aux techniques d'irrigation économes (goutte à goutte, cultures économes en eau...)
- Réutilisation des eaux usées pour les usages non potables (nettoyage du matériel, chasses d'eau...)
- Réutilisation des eaux de pluies, des eaux de piscine
- Tarification équitable de l'eau (principe du consommateur-payeur)
- Suivi de la qualité des eaux de baignade

Etc



6.3 Votre collectivité anticipe-t-elle les risques et pollutions ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

La commune a entrepris la démolition fin 2015 du mur de soutènement au niveau du Cours des Alpes dès l'apparition de quelques signes d'usures puis s'est lancée dans la reconstruction (71 000€) en prenant en compte toutes les caractéristiques techniques nécessaires pour assurer la circulation des piétons et des voitures.

En 2018 un bassin d'orage de 5 hectares a été aménagé à la carrière pour pallier les risques d'inondation et autres crues centennales.

Chaque année, est observée une règlementation des accès aux massifs forestiers, l'entretien des espaces jugés dangereux et la création de bandes de débroussaillage sécurisées pour lutter contre la propagation des incendies sur plusieurs dizaines d'hectares.

Des réunions publiques sont tenues annuellement dans le cadre des obligations légales de débroussaillage afin de prévenir tout risque d'incendie.

La ville a effectué le renforcement des berges du Grand Vallat pour lutter contre l'érosion et les risques d'inondations.

Un maillage téléphonique a été effectué pour prévenir tout risque, notamment par des lanceurs d'alertes.

Après chaque exercice de prévention des risques (confinement et évacuation) dans les établissements scolaires, la commune intervient pour améliorer les dispositifs.

Meyrargues a commandité la coupe d'une quinzaine de platanes atteints du chancre coloré pour éviter toute propagation.

Un élu ainsi que des habitants bénévoles observent et signalent les nouveaux dépôts sauvages sur la commune à la police municipale. Puis chaque année les agents communaux aidés par le Grand site Sainte Victoire nettoient les lieux relevés (environ une dizaine par an).

Une démarche partenariale a été engagée avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance pour éliminer les dépôts sauvages massifs de monticules et expérimenter une procédure de grande voirie sur le domaine public fluvial afin d'enrayer massivement ces dégradations sauvages.

Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour valoriser et préserver la biodiversité, l'eau et les ressources naturelles?

- étudier les possibilités de valorisation du futur bassin de rétention (aire de loisir, théâtre de verdure,...)
- expérimentation d'un procédé pour transformer les eaux de la STEP en eaux claires et engrais réutilisables par les agriculteurs





AMBITION 7 : Promouvoir une alimentation durable

7.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière d'alimentation durable ?

- Label "Mon restau responsable »
- Label "Ecocert en cuisine"
- Projet alimentaire territorial (PAT)
- Projet de développement de l'agriculture biologique
- Autres : Restauration collective durable

Précisez (état d'avancement, calendrier)

Merci de joindre le(s) document(s)

En 2017, la Commune a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ARPE pour conduire une restauration collective durable.

Par ailleurs, elle a été sollicitée pour développer un projet d'installation d'agriculteur maraicher en agriculture bio/raisonnée par l'association Tout Naturellement, présente sur la commune et qui propose des paniers partagés et des commandes groupées.



7.1 Votre collectivité soutient-elle la production agricole locale responsable ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Un article en 2015 a été rédigé dans le bulletin d'informations municipales sur la transmission d'une exploitation de multiplication de semences de père en fils qui utilise l'apport de ruches pour favoriser la pollinisation.

Une visite a été organisée par la CEDEC au printemps 2017 sur la ferme d'un agriculteur bio de la commune (un peu plus d'une dizaine de personnes étaient présentes) pour favoriser ce mode de production agricole.

Un travail est en cours avec l'association Tout naturellement pour tenter d'installer un agriculteur maraicher.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, mise en place de zones agricole pour sanctuariser ces espaces sur la commune.

Exemples d'actions

- *Identification les friches et les terres arables disponibles permettant de mettre en œuvre une politique de reconquête agricole*
- *Protection des terrains disponibles par des outils règlementaires (zones A dans le PLU, PAEN, ZAP...)*
- *Sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques environnementales (MAEt, agroécologie...) et aux labels de qualité (AB, label rouge...)*
- *Aider à l'installation d'agriculteurs bio (pépinière agricole...)*
- *Développement des marques collectives (Bienvenue à la ferme, Marchés des producteurs de pays, ...)*

Etc



7.2 Votre collectivité développe-t-elle les circuits courts de proximité et les produits de qualité ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Des paniers bio et locaux sont proposés par l'association Tout Nat' qui propose également des commandes groupées.

Le pain servi dans le restaurant municipal est « bio » et provient de la boulangerie locale.

La commune fait appel aux commerçants présents sur le territoire communal lors des manifestations qu'elle organise, dans le respect des marchés publics.

Exemples d'actions

- *Identification des producteurs locaux pour favoriser l'approvisionnement de la restauration scolaire et collective en circuits courts*
- *Organisation d'une foire agricole pour permettre aux habitants de connaître les producteurs locaux (exposition, dégustation...)*
- *Soutien à la création de drive*
- *Soutien aux Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP)*
- *Création d'une ferme communale*
- *Création d'une légumerie*
- *Mise en place d'un réseau de producteurs locaux et diffusion d'un catalogue des artisans et producteurs locaux auprès des habitants*
- *Centralisation de circuits courts via une plateforme d'approvisionnement : mise en relation des acheteurs publics (collectivités, établissements scolaires, crèches, hôpitaux...) et producteurs locaux (exemple : AgriLocal84)*

Etc...



7.3 Votre collectivité met-elle en place une restauration collective durable?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Des jardins pédagogiques de plantes aromatiques et en permaculture ont été mis en place dans les écoles. Ils sont entretenus par les élèves qui mangent ensuite leurs récoltes dans les plats proposés au restaurant scolaire.

Le restaurant communal fonctionne grâce à un cuisinier (prestation externe via marché public) et à du personnel communal. Les repas sont préparés tous les jours sur place ce qui permet aux écoles maternelle et élémentaire, au foyer, aux enseignants et au personnel municipal de déjeuner sur place. Une liaison chaude a été mise en place pour desservir la crèche et permettre le portage de repas à domicile.

L'équivalent d'un repas bio par semaine est servi au restaurant municipal.

En 2017/2018 des bacs et tables de tri des déchets ont été installées pour les élèves à la cantine, les déchets récoltés alimentent ensuite les composteurs installés dans l'école élémentaire.

Des formations anti-gaspillage ont été proposées aux agents du restaurant scolaire qui proposent désormais des demi-parts de pain et de plats puis resservent l'enfant s'il a encore faim.

En 2017, la commune a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt proposé par l'ARPE pour la mise en place d'une restauration collective durable. Cet accompagnement a permis à la Commune de :

- reprendre la table de tri qui avait été momentanément arrêtée par manque d'échange d'expérience,
- développer une communication autour de la provenance des produits,
- améliorer le cahier des charges (en cours d'élaboration pour le renouvellement du marché en novembre 2018) afin d'intégrer des commissions menus, renforcer l'approvisionnement en circuits courts, réduire le gaspillage alimentaire tout en maintenant la préparation des repas sur place et renforcer le compostage des déchets verts.

Exemples d'actions

- *Etablir un cahier des charges incluant des produits de qualité et en circuits courts de proximité pour la restauration collective*
 - *Lutte contre le gaspillage alimentaire*
 - *Compostage des bio-déchets*
 - *Sensibilisation des convives aux produits de qualité et de saison*
 - *Formation des cuisiniers à la cuisine en produits frais, de saison*
 - *Création de jardins pédagogiques dans les écoles*
- Etc..

Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour promouvoir une alimentation durable?

- renforcer l'offre de repas préparés avec des produits bio/raisonnés, de qualité, en circuits courts





N°3 : Santé et bien-être

N°4 : Education de qualité

N°10 : Réduction des inégalités

N°12 : Consommation et production responsables



Région SUD, une COP d'avance

Axe 5 : Bien vivre en PACA

AMBITION 8 : Favoriser l'écocitoyenneté, la santé et vivre ensemble

8.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière d'écocitoyenneté, de santé ou de lien social ?

X Programme d'éducation à l'environnement et au développement durable

Plan territorial Santé Environnement

Plan local Santé

X Autres : Commission extramunicipale Environnement et développement de l'écocitoyenneté (CEDEC)

Précisez (état d'avancement, calendrier)

Merci de joindre le(s) document(s)

- Programme pédagogiques des écoles sur l'environnement en lien avec la municipalité
- Voir présentation de la CEDEC dans les précédentes parties du présent dossier
- Acquisition du parc du château pour le rendre aux Meyrarguais comme cela était d'usage il y a une quarantaine d'années.



8.1 Votre collectivité met-elle en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

2 professeurs des écoles initient les élèves au Développement Durable (anti-gaspillage, compost, permaculture...)

Une charte d'éco-responsabilité a été signée par les associations en 2014 afin de limiter l'utilisation de papiers, favoriser l'usage des gobelets recyclables etc

Des soirées de sensibilisation sont menées notamment par la Cedec et autres associations comme des projections de films (130 personnes pour le film «Qu'est- ce qu'on attend » diffusé au printemps 2017) et débats. Dernière soirée en date du 16 Février 2018, « La terre vue du cœur », Hubert Reeves 300 personnes.

Les élus ont participé à la création de sentiers de découverte du patrimoine (3 brochures) + hétérotopies (sentier sonore).

Des réunions publiques sont organisées chaque année et abordent systématiquement le tri et les déchets.

Les ambassadeurs du tri de l'ex-CPA sont présents chaque année sur des stands à la kermesse de l'école et au forum des associations, et proposent des animations de jeux et ateliers sur la sensibilisation au tri.

Le Printemps devant ma porte vise à impliquer les citoyens dans la préservation et la valorisation de l'environnement mais aussi de créer du lien intergénérationnel et interculturel entre les Meyrarguais et tous ceux qui participent.

Un prix des associations écoresponsables (cf partie 5.3) a été mis en place en 2014.

Exemples d'actions :

- Diffusion d'outils pédagogiques aux habitants (kit économies d'énergie, kit économies d'eau...
- Appui aux écoles pour leur démarche DD : Ecoécole, E3D, Agenda 21 scolaires...
- Défis Famille à Energie positive, Défi Famille Zéro Déchets
- Ambassadeurs de la mobilité, Ambassadeurs du tri...
- Création de sentiers de découverte du patrimoine et de sensibilisation au développement durable
- Organisation ou soutien d'éco-manifestation (appui technique et financier aux éco-manifestations, guide de bonnes pratiques)
- Organiser des événements sur le DD à l'occasion de la semaine du DD, de la mobilité, etc
- Elaborer un plan de communication auprès du grand public sur l'écocitoyenneté (conférences, projection de films...)

Etc



8.2 Votre collectivité mène-t-elle des actions préventives en matière de santé ?

Les actions de santé liées à l'alimentation sont traitées dans l'ambition 7.

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Meyrargues a conduit la dépollution de l'ancienne station d'épuration en 2015 en lien avec ses partenaires.

Le démantèlement d'une ancienne piscine vétuste et abandonnée a été effectué dans le parc du château en 2017.

L'association « Comm'un jardin de Mey » propose une initiation au 0 pesticides à toutes les personnes qui cultivent un bout de terrain des jardins partagés.

La déconstruction des préfabriqués amiantés de l'école a été menée par la collectivité en 2013.

La Commune a ouvert le parc du Château aux écoles afin qu'elles organisent un cross, des parcours d'orientation et autres usages dans la nature.

Exemples d'actions :

- *Création d'une mutuelle de village*
- *Formation des jardiniers amateurs aux pratiques durables (zero pesticides, permaculture...)*
- *Mise en place de périmètres de protection de tous les points d'alimentation en eau potable*
- *Mise en place d'un plan de protection contre le bruit*
- *Prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans la gestion, la rénovation ou la construction de bâtiments (produits de nettoyage écolabellisés, revêtement murs et sols non toxique*
- *Observatoire citoyen de la qualité de l'air (suivi des lichens)*

Etc



8.3 Votre collectivité favorise-t-elle l'insertion sociale et professionnelle ?

Les actions d'économie sociale et solidaire sont traitées dans l'ambition 5.

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Le bureau de l'emploi est proposé au CCAS en partenariat avec Pôle emploi qui tient également des permanences, des offres d'emploi sont reçues et transmises tout comme à la mission locale tenue au CCAS tous les mercredis matins. Elle aide pour les jeunes jusqu'à 25 ans (aide pour les emplois, formations, démarches administratives, logements)

Un forum emploi/insertion est organisé annuellement par une association communale ; la commune met à disposition les locaux pour que cet évènement puisse être organisé.

Exemples d'actions :

- *Journées de recrutement « job dating » ou forum emploi*
- *Clauses sociales dans les marchés publics*
- *Création d'une épicerie solidaire*
- *Jardins solidaires*
- *Démarche Zéro chômeur longue durée*

Etc



8.4 Votre collectivité réalise-t-elle des actions favorisant la cohésion sociale en s'appuyant sur la valorisation du patrimoine local, l'interculturel, l'intergénérationnel et la solidarité territoriale ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

49 rencontres et activités intergénérationnelles ont eu lieu en 2016 entre le centre aéré et le foyer du 3eme âge dans le cadre des activités périscolaires (ex : concours de pétanque...). Puis un groupe de volontaires du club de l'âge d'or se rend à la crèche pour conter des histoires.

Tous les évènements organisés par la délégation culture ont un objectif de cohésion sociale avec par exemple une exposition annuelle sur des thèmes variés avec des ateliers et visites organisés pour l'école élémentaire communale, les associations Alzheimer et maisons de retraite mais qui sont également ouvertes au public (dernière exposition en Juin 2018 sur la Joconde).

Un projet d'école a été mené en 2018. Le sujet était un dessin sur le village à réaliser par les écoliers de CM2. 8 dessins ont été retenus puis transformés sous formes de fèves par le boulanger qui les a intégrés à ses galettes.

La commune a tenu à poursuivre la rénovation du patrimoine bâti ancien (restanques, toiture du théâtre de verdure) par des associations, mouvements bénévoles et intergénérationnels (Gadz'arts, Gabion) 2015, 2017.

La collectivité a créé en 2016 un espace multisports en concertation avec les jeunes du village qui souffraient d'un manque de lieu à proximité du village pour y pratiquer des activités sportives. Ce lieu, ouvert à tous, a pu être installé à proximité du gymnase.

Chaque année une classe d'écoliers vient à la rencontre du Maire pour lui poser des questions sur le fonctionnement de la mairie et la gestion de la commune.

Les journées de découverte du patrimoine sont organisées chaque année.

L'association « Mémoire et histoire du val durance » a été créée en 2015. Elle a réalisé 3 films sur l'histoire du village grâce à l'aide de l'université qui a mis son matériel à disposition.

La Gratiféria est organisée depuis 2015, elle consiste à échanger librement toutes sortes d'objets pour leur donner une seconde vie. Elle est organisée par des bénévoles avec le soutien de la municipalité.

Les bâtiments communaux vacants en cœur de village, sont restaurés en logement sociaux, lorsque cela est possible, afin de favoriser la mixité sociale.

L'association en charge des festivités a développé des animations intergénérationnelles tout au long de l'année (jeudis de juillet, fête votive,..) en lien avec les forains, les associations locales qu'elle promeut, les administrés.



Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour favoriser l'écocitoyenneté, la santé et le bien vivre ensemble ?

- renforcer l'objectif 0 déchets sur les manifestations ;
- mise en place d'un sentier de l'aqueduc romain (réserve inscrite dans le PLU) ;
- installation d'un sentier botanique dans le parc du château en lien avec les écoles et le grand site sainte victoire ;
- conduire un projet de réduction de la pollution de l'air dans les bâtiments communaux.

